Organismes communautaires décentralisés: Agence européenne de l'environnement, décharge

1997/0256(CNS) - 06/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1210/90/CEE portant création de l'Agence pour l'environnement afin d'apporter des aménagements au cadre réglementaire régissant la gestion budgétaire de cet organisme. CONTENU : les modifications proposées portent sur : -le pouvoir de décharge : cette agence est essentiellement financée par une subvention communautaire, il est dès lors proposé d'octroyer le pouvoir de décharge au Parlement européen sur recommandation du conseil d'administration de l'Agence ; -l'exercice de la fonction de contrôle financier : le contrôle financier de l'Agence serait assuré par le contrôleur financier de la Commission.